

Association des Médecins du canton de Genève

Sommaire

| | |
|-------------------------------------|-------|
| Editorial | 1-2 |
| Facturation des rendez-vous manqués | 3 |
| Droit de pratique au-delà de 80 ans | 3 |
| Médecins de famille | 4 |
| Exposition | 5 |
| Le réseau e-toile arrive | 6-7 |
| Assurance-invalidité | 8-9 |
| Candidatures | 10-12 |
| Changements d'adresses | 12 |
| Erratum | 12 |
| Mutations | 13 |
| Décès | 13 |
| Ouvertures de cabinets | 14 |
| Petites annonces | 14-15 |
| A vos agendas! | 15-16 |

Retenez les dates des
Assemblées générales
ordinaires de cette année:

les lundis 31 mai et
22 novembre 2010
dès 19 h 00.



Prévenir ou guérir?

Le projet de loi sur la prévention et la promotion de la santé sera bientôt traité par le parlement. Il faut s'en réjouir, mais n'en concluons pas trop vite que la prévention est négligée dans notre pays. Elle est seulement peu institutionnalisée, mise en oeuvre par de multiples organismes, dont les médecins. D'ailleurs la progression régulière de l'espérance de vie à la naissance – 84,4 années pour les femmes et 79,7 pour les hommes – ne pourrait se poursuivre si les habitants de ce pays vivaient n'importe comment. L'efficacité des soins et la prévention secondaire qui vise à retarder ou éviter les complications d'une maladie chronique y contribuent aussi. A 65 ans, une femme peut espérer vivre 17,5 années sans incapacité (16,5 pour un homme) contre 12,2 années (11,5) en 1981. La démonstration est éloquent. C'est dire que le retraité moderne a, en moyenne évidemment, une belle tranche de vie devant lui.

Ma crainte, c'est que cette loi sur la prévention soit reçue, une fois de plus, comme une solution à l'augmentation des coûts de la santé. Une fausse bonne idée car améliorer la longévité de notre population sans assurer que ces années de vie

seront accompagnées des soins nécessaires, ce n'est probablement pas la meilleure façon de faire des économies. Le message du Conseil fédéral sur ce projet de loi le rappelle en présentant les scénarios d'évolution des coûts des soins. En 2050, la prévision est à 15,5% du PIB. En admettant que le vieillissement s'accompagne d'une dégradation de l'état de santé, ce que l'on peut craindre si on ne progresse pas dans le traitement de cancers ou des maladies neurodégénératives, il faut s'attendre à atteindre 16,3%, contre 14,6% si la vie gagnée ne consiste qu'en pur bonheur.

Vous pouvez aussi lire dans ce message l'estimation vertigineuse des coûts sociaux annuels des atteintes à la santé: 18,3 milliards (chiffres 2003) pour les accidents et maladies professionnelles, 13,3 milliards pour les accidents de la route, mais aussi 16,8 milliards pour le stress induit par le travail. Les employeurs font-ils un si mauvais usage de leurs collaborateurs? Nous, médecins de la vieille école et jeunes confrères dévoués – ou pressés par les réalités économiques – devons y penser aussi. Charité bien ordonnée commence par soi-même!

Ä

K

ÄRZTEKASSE

CAISSE DES MÉDECINS

C

M

CASSA DEI MEDICI

Prenez la Caisse des Médecins comme alliée

et la guerre contre les tâches administratives vous vaincrez.

CAISSE DES MÉDECINS

Route de Jussy 29 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06

geneve@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

Et le tabac? Des coûts sociaux estimés à 11,1 milliards par an. Si cette industrie est florissante dans notre pays et pourvoyeuse d'emplois, il faut redire que la consommation de tabac n'est ni nécessaire, ni utile, ni vraiment agréable... jusqu'à ce que l'addiction s'installe et ça se passe très vite. Car le plaisir d'une *bonne* cigarette, c'est le plus souvent la satisfaction de la dépendance. Malgré la sympathie que j'ai pour l'art de Zino Davidoff, il faut dire qu'il y a peu de fumeurs innocents capables de fumer un paquet de cigarettes aujourd'hui puis de s'arrêter. Voilà qui me permet de ménager les vigneron et les fins nez car de nombreux buveurs de vin ont une consommation non dangereuse. Mais pour le tabac, il faudrait vraiment que le parlement mette... le paquet.

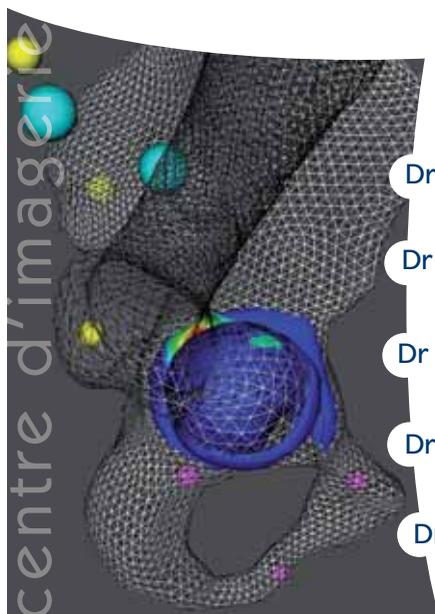
Cette loi fédérale en gestation vise d'une part la prévention et la détection précoce des *maladies transmissibles, très répandues ou particulièrement dangereuses*, et d'autre part la promotion de la santé. L'erreur que risquent de faire nos parlementaires, c'est donc de croire que la prévention sera le moyen de faire des économies puis, emportés par leur zèle, d'établir un monopole de la prévention alors que celle-ci est imbriquée dans l'ac-

tion quotidienne du médecin. Or exclure encore plus radicalement de la prise en charge les soins qui ont un caractère préventif ira juste à sens contraire. Prévention et soins sont complémentaires et il ne faut pas les dissocier. Il s'agit donc de dire: PREVENIR ET GUERIR.

Pierre-Alain Schneider

Vous avez besoin de cartes de donneurs pour votre salle d'attente?

Commandez les au numéro de téléphone gratuit suivant: **0800 570 234**.



centre d'imagerie

Radiologues FMH

Dr Anne-Françoise Schwiager

Dr Jean-Baptiste Martin

Dr Malika Quinodoz

Dr Franck Kolo Christophe

Dr Roger Kolo Christophe

IRM, CT-Scanner, Mammographie, Echographie, Doppler, Radiologie diagnostique et interventionnelle, Traitement radiologique de la douleur


rive droite sa
centre d'imagerie

21, rue de Chantepoulet • 1201 Genève
tél +41 22 545 50 50 • fax +41 22 545 50 51
info@cird.ch • www.cird.ch

Facturation des rendez-vous manqués

Paru dans le Courrier du médecin vaudois, revue de la Société vaudoise de médecine (mars-avril 2010), que nous remercions de son autorisation, le présent article de Mme Véronique Matthey, juriste à la SVM, répond à une question récurrente. (réd)

Est-il possible de facturer les rendez-vous manqués? Oui, pour autant que certaines règles soient respectées.

La facturation des rendez-vous manqués trouve son origine dans le fait que l'organisation du cabinet médical est basée sur l'agenda et qu'un rendez-vous annulé ne peut être remplacé par un autre dans un court délai.

Les médecins qui souhaitent obtenir le paiement des honoraires en cas de consultation ratée par le patient

peuvent le faire, moyennant une information préalable au patient. Ainsi, ils doivent l'indiquer de manière visible – par exemple dans la salle d'attente – ou informer les patients oralement de cette modalité. Une information complémentaire sur les cartons de rendez-vous est également opportune. Sans cette information préalable, aucune facture ne peut être adressée au patient pour un rendez-vous manqué ou non annulé suffisamment à l'avance (24 heures).

La facturation se fait de manière forfaitaire et n'entre pas dans le cadre de la LAMal; elle n'est donc pas remboursée par les caisses-maladie. Sur la note d'honoraires, le libellé suivant doit apparaître: «rendez-vous manqué ou annulé».

Véronique Matthey

Droit de pratique au-delà de 80 ans

Dans un courrier du 1^{er} avril, la Direction générale de la santé (DGS) a informé l'AMG que, «dans un arrêt du 3 février 2010, le tribunal administratif a estimé que la limite d'âge absolue posée par le droit cantonal pour exercer une profession de la santé allait au-delà de ce que la loi fédérale sur les professions médicales universitaires autorise. Dès lors, l'article 78 de la loi sur la santé devra être modifié. Ainsi un professionnel de la santé âgé de plus de 80 ans peut toujours exercer à condition de produire, chaque année, un certificat médical attestant qu'il ne souffre pas d'affectation psychique ou physique incompatible avec l'exercice de sa profession (loi sur la santé, article 75, alinéa 1, lettre b)».

Autrement dit, la loi 10228 modifiant la loi cantonale sur la santé, entrée en vigueur le 25 novembre 2008, a été cassée sur ce point par l'arrêt du 3 février 2010. Et les médecins qui se sont fait du souci avec cet aspect de la nouvelle législation cantonale sont maintenant rassurés.

Pour mémoire, le professionnel de la santé qui entend exercer son activité au-delà de 70 ans doit en faire la demande à la DGS en présentant le certificat médical précité: son droit de pratique peut être prolongé une première fois pour trois ans; il le sera ensuite d'année en année sur la base d'une demande accompagnée dudit certificat. médical.

pov

Toutes les grandes marques
à prix collégiaux sur
www.cadumed.ch

57, av. Wendt
1203 Genève

Tél.: 022 949 1330
Fax : 022 340 3651
info@cadumed.ch

1004738

HEINE

seca

Roche

3M

CaduMed

Par un médecin
pour les médecins

Les groupes ont la parole



Le comité de la nouvelle association des généralistes et des internistes nous a demandé de faire paraître, à l'intention de tous les médecins, le message suivant. C'est bien volontiers que nous leur ouvrons cette nouvelle tribune (un premier message a paru au mois d'octobre 2009), en invitant les autres groupes de spécialistes à en user dès qu'ils l'estimeront opportun. (réd)

Voici le nouveau logo de l'Association des médecins de famille Genève, qui remplace l'ancienne appellation de Groupement genevois des médecins omnipraticiens (GGMO). Le logo sera décliné dans tous les cantons avec les armoiries respectives.

Cette association genevoise, qui regroupe les généralistes et internistes, a vu le jour en 2006. Comme dans d'autres cantons, elle ambitionne de pouvoir bientôt également représenter les pédiatres.

A quoi servons-nous?

- Nous sommes actuellement occupés au projet «Urgences à Genève». Si les médecins installés seront parties prenantes, cela concernera surtout les jeunes médecins.
- Nous collaborons avec les deux réseaux de santé genevois «Delta & Optimed».
- Par ailleurs, nous nous sommes toujours souciés de garder de bons contacts avec les médecins spécialistes, démarche que nous désirons poursuivre, bien évidemment.
- Nous sommes en partenariat constant avec l'AMG.
- Grâce à notre Webmaster, nous avons inauguré un site que vous pouvez consulter sur «www.mfgeneve.ch» qui sera mensuellement mis à jour.

La liste des membres du comité est la suivante: Brigitte Zirbs Savigny (interniste et homéopathe), *présidente*; Philippe Fontaine (généraliste et homéopathe), *vice-président*; Jonathan Simon (interniste, addictologue et palliatologue), *secrétaire*; Rolph Anner (généraliste); Hamid Ashkin (interniste et pneumologue); Hakan Kardes (généraliste); Florence Maggi (généraliste et addictologue), contact avec l'AMG et informations aux jeunes médecins; Jalil Rouijel (généraliste et acupuncteur).

Le comité se réunit mensuellement et l'assemblée générale se tient au mois d'octobre; il organise deux formations chaque année: la prochaine aura lieu le 3 juin 2010 au Théâtre de l'Espérance aux Eaux-Vives, le thème étant TADHA, *burn-out* et dépression.

Il est important que les médecins internistes nous rejoignent en nombre, car plus notre groupe sera important, plus il lui sera possible de surveiller, notamment, le lobby des assurances. Nos jeunes médecins surtout sont concernés, ils doivent savoir que l'Association défend leurs intérêts: si vous êtes défendables, nous serons à votre disposition pour vous aider. Nous serons présents dans bien d'autres cas évidemment.

Nous espérons l'adhésion de chacun(e) d'entre vous à notre association, rappelez-vous, l'union fait la force et nos positions, quelles qu'elles soient, médecins internistes ou médecins généralistes, se doivent d'être défendues et soutenues par la majorité d'entre nous afin que notre métier reste le plus beau du monde.

Nous vous attendons!

Le comité

Hospitalisation à domicile (HAD)



4, rue des Cordiers, 1207 GENÈVE
tél (fax): 022 420 64 80 (81)

24h/24h au 022 420 64 80

1. Le médecin – de l'hôpital ou de la ville – prescrit.
2. SOS Pharmaciens prépare les médicaments injectables, le matériel nécessaire et dispense au domicile du patient.
3. L'infirmière administre les médicaments.
4. L'équipe – médecin, pharmacien, infirmière – assure le suivi et adapte ses prestations aux besoins du patient.

antibiotiques intraveineux, chimiothérapie, traitement antalgique, soins palliatifs, nutrition entérale et parentérale, hydratation, etc.

Remboursée par l'assurance de base

Exposition *Du corps aux étoiles*, la médecine ancienne

Dans le numéro du mois de décembre 2009, nous vous présentions l'exposition qui se tiendra du 30 octobre 2010 au 30 janvier 2011 à la Fondation Martin Bodmer, à Cologny, en même temps que nous vous invitons chaleureusement à participer au financement des quelque 126 000 CHF manquants. A ce sujet, voici quelques nouvelles données par Gérald d'Andiran, commissaire et directeur du catalogue de l'exposition. (réd)

Suite à mes appels aux médecins par courriers ou comme celui que j'ai lancé à l'Assemblée générale du 16 novembre 2009, repris dans *La lettre de l'AMG*, 280 médecins et 2 associations ont répondu positivement. Les dons s'échelonnent entre 50 et 10 000 CHF et totalisent 57 400 CHF.

Des appels lancés auprès d'autres groupes hors médecine et auprès d'amis non médecins ont permis de réunir 30 000 CHF.-

Nous sommes donc encore à la recherche de 126 000 – 87 400 = **38 600 CHF**.

A tous ceux qui ont manifesté leur volonté de soutien de cette exposition par un don, j'adresse mes plus chaleureux et sincères remerciements. A ceux qui ne sont pas décidés, j'aimerais leur dire que c'est vraiment une très belle occasion de soutenir un projet qui affirme les racines de notre art, sans parler de tous les aspects scientifiques et historiques pertinents en eux-mêmes.

Et aux moins décidés, je leur donne rendez-vous à l'occasion des nombreuses visites guidées qui seront organisées !

Dr Gérald d'Andiran

A toutes fins utiles, voici le numéro de compte de l'exposition:

Fondation Martin Bodmer
(mentionnez : expo histoire médecine)
Route du Guignard 19-21 – 1223 Cologny
CCP 12-13485-6
IBAN: CH53 0900 00000 1201 3485 6

Tout don fera l'objet d'une attestation destinée à l'administration fiscale permettant une diminution d'impôts tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.



Etablissement public médical placé sous la responsabilité du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), la Clinique de Joli-Mont accueille des patients pour des soins post-aigus ou de réhabilitation.

Située dans un magnifique parc à 20 minutes du centre ville, la Clinique répond à un réel besoin du réseau de santé genevois.

Son rôle essentiel est de rendre le patient le plus autonome possible et de favoriser son retour à domicile dans des conditions appropriées.

La Clinique de Joli-Mont dispose de 104 lits et accueille plus de 1800 patients chaque année.

En 2006, l'Institution a reçu l'autorisation d'exploiter une partie de ses infrastructures pour l'accueil de personnes âgées en unité d'accueil temporaire (UAT) – ou lits de répit; les résidents peuvent, au même titre que les patients, bénéficier de prestations de qualité offertes par la Clinique.

Les demandes d'admissions peuvent lui être adressées par les hôpitaux, publics ou privés, et par les médecins de ville (pour les personnes venant du domicile).

Clinique de Joli-Mont
45, avenue Trembley
1211 GENEVE 19

Tél. 022.717.03.11 – Fax 022/717.03.10
info@cliniquedejolimont.ch – www.cliniquedejolimont.ch

1005050

MEDECINS
URGENCES +

URGENCES MEDICALES
A DOMICILE

CONSULTATIONS 7j/7
de 7h00 à 23h00

Un service de l'Association des Médecins de Genève (AMG)

022 322 20 20

Le réseau e-toile arrive

Sans doute, la plupart d'entre vous ont déjà entendu parler du projet *e-toile*, qui a notamment fait l'objet d'articles parus dans *La lettre de l'AMG* en septembre et décembre 2009. Il s'agit d'un réseau informatique communautaire qui, à terme, reliera tous les partenaires de la santé à Genève. C'est-à-dire les hôpitaux universitaires, les hôpitaux et cliniques privés, les groupes médicaux, les médecins indépendants, les instituts de radiologie, les laboratoires d'analyses, et aussi les pharmacies, les services de soins à domicile et l'OFAC. **L'adhésion sera libre et régie par un contrat.**

Depuis une vingtaine d'années, la littérature médicale et les médias grand public se sont fait l'écho du potentiel des technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la santé dont les sites de diagnostic, d'interventions urgentes, d'actions préventives et thérapeutiques, de prise en charge institutionnelle ou à domicile sont devenus plus nombreux et plus diversifiés. Des travaux rigoureux ont démontré que le **développement de réseaux informatiques** était un moyen efficace pour offrir des solutions à cette complexité croissante et agir sur le facteur qualité/coût.

A Genève, **l'idée d'un tel développement est apparue** au début **des années 2000**, à l'initiative du Département de la santé. La réflexion a d'abord porté sur les bases légales. En effet, l'épouvante suscitée par les dérives d'utilisation possible d'une base de données médicales intégrées regroupant toute la population devait être encadrée dès le début par des bases juridiques protectrices des personnes. Les travaux approfondis de la Fondation Iris ont conduit à **l'adoption d'une loi par le Grand Conseil en 2008**. Dans les grandes lignes, cette loi interdit tout regroupement physique ou logique des données médicales d'un patient, encadre avec précision les *clearances* d'accès des divers intervenants, c'est-à-dire des créateurs et des utilisateurs de données médicales, et prévoit un accès du patient à ses données objectives (prolongement logique de la loi genevoise sur la consultation de son dossier médical par le patient). C'est dire que tout document médical, rapport, résultats d'analyses biologiques, dossier d'imagerie, etc., reste physiquement localisé chez le producteur de ces données, est dynamiquement accessible par les partenaires *e-toile* formellement autorisés par le patient, peut être importé par ces partenaires dans le dossier personnel du patient (puisque des décisions médi-

SOINS À DOMICILE À VOTRE SERVICE 24H / 24 TOUS LES JOURS



UNE ÉQUIPE SOIGNANTE
PLURIDISCIPLINAIRE
VOUS PROPOSE DIVERSES
PRESTATIONS DE SOINS
À DOMICILE SELON VOS
BESOINS SPÉCIFIQUES:

CANTON DE GENÈVE
(VILLE ET COMMUNES)

- SOINS DE BASE
(BAIN, DOUCHE, AIDE AU LEVER ET COUCHER...)
- SOINS INFIRMIERS SIMPLES
(ÉVALUATION, CONSEILS...)
- SOINS INFIRMIERS COMPLEXES
(PANSEMENT, PRISE DE SANG, INJECTION...)
- HOSPITALISATION À DOMICILE
(ANTIBIOTHÉRAPIE, PERFUSION, FIN DE VIE...)
- PERMANENCE DE NUIT
- SUPPLÉANCE DANS LES ACTIVITÉS
DE LA VIE QUOTIDIENNE

Ces prestations sont prises en charge à 90%
par toutes les assurances-maladies suisses de base.

Avenue Industrielle 4-6, 1227 Genève | Chemin du Canal 5, 1260 Nyon
| Téléphone : 022 797 40 70 | 079 863 94 11

info@nursing-umcb.ch

Infirmière responsable: Madame Stéphanie Pache-Faundez

Nursing-UMCB est autorisée par la direction générale de la santé



cales peuvent être prises sur la base de ces documents, qu'il pourrait être nécessaire de justifier). Mais il ne sera pas possible à tout autre partenaire de ré-importer ce document à partir d'une autre source que celle du producteur du document. Il reste toutefois des zones à préciser, dont les plus importantes sont les documents gérés en commun par plusieurs prestataires, comme les tableaux de bord de maladie chronique. La littérature nous apprend que ces applications, notamment celles qui concernent l'insuffisance cardiaque, le diabète, la bronchopneumopathie obstructive chronique et l'insuffisance rénale terminale, sont celles dont on peut attendre les plus grands bénéfices de l'utilisation des technologies de l'information pour l'amélioration du suivi et la réduction des coûts, notamment des ré-hospitalisations répétitives.

On peut dire que **le cadre juridique assure une bonne protection vis-à-vis des abus**, dont les premiers qui viennent à l'esprit sont une consultation par le département des ressources humaines d'une entreprise ou un médecin-conseil d'assurance.

Sans entrer dans les détails, il faut mentionner qu'**une réflexion dans ce domaine est conduite au niveau fédéral** avec le concept *e-health* suisse, que plusieurs cantons ont des projets, et que la Communauté européenne y consacre également des travaux et un budget [epSOS].

Les bases légales étant établies, le chantier pouvait commencer. Deux circonstances ont sans doute joué un rôle favorable, qui donne aujourd'hui au projet genevois une impulsion privilégiée. Tout d'abord, *La Poste* suisse dispose d'un groupe de développement du courrier numérique sensible et sécurisé, dont l'expertise est reconnue également à l'étranger. **Un contrat a été signé entre le Département de la santé du canton de Genève et La Poste** pour la réalisation du réseau. En second lieu, des technologies très évoluées, performantes et standardisées sont devenues disponibles. La présentation des modules *hardware*, *middleware* et *software* de ce réseau d'autoroutes, de routes nationales, de parkings et de péages qui règlent le stockage et la circulation des données numériques, est impressionnante. Il y a convergence entre un cahier des charges très exigeant, un concept avancé, des critères stricts de sécurité et la technologie disponible.

Ainsi, **le caractère original d'*e-toile* réside dans son approche et son développement** que je qualifierais de «**biologique**» et «**darwinien**». Contrairement à beaucoup de systèmes existants, centralisés, monolithiques, asservissant souvent les utilisateurs à des procédures standards, les différents modules d'*e-toile* se développent et vont encore longtemps se développer indépendamment les uns des autres. Chaque professionnel de la communauté *e-toile*, institution ou individu, pourra continuer à utiliser son système personnel de dossier médical, de stockage et de production de données. Lorsqu'un document, un résultat, plus tard des images, seront jugés par lui utiles aux autres

prestataires en charge d'un patient, le créateur de ces données cliquera simplement sur l'icône *e-toile*, ce qui labellera ce document dans le réseau. Dès lors, tout prestataire de soins spécifiquement autorisé par le patient pourra avoir accès à ce document et, sur requête validée, le réseau le prendra en charge et le transférera vers le demandeur. Cette **approche dynamique et modulaire** permet d'assurer que progressivement seules les meilleures solutions seront naturellement sélectionnées à chaque niveau: création de données, gestion des *clearances* d'accès et du trafic, stockage, système de dossier médical de chaque partenaire, etc. On peut s'attendre à une fécondation réciproque de ces différents modules, incitant les médecins à mieux définir leurs besoins et les fournisseurs de systèmes informatiques à améliorer leurs produits. Les procédures standardisées seront réduites au minimum, par exemple pour le suivi des maladies chroniques.

Le problème des *clearances* d'accès devrait être résolu par la carte de professionnel de la santé (délivrée par la FMH pour les médecins privés) et la carte d'assurance-maladie dotée d'une puce. Sur ce point, tout ne semble pas encore finalisé.

Dans les prochains mois, un projet pilote va être mis en œuvre qui reliera les HUG, un groupe médical et des médecins localisés géographiquement. Des tests devraient également être conduits avec des pharmacies (*e-prescription*) et des services de soins à domicile. Le bébé *e-toile* va pousser son premier cri.

Dans cette phase opérationnelle débutante, il est essentiel que, pour ce qui concerne tous les aspects en relation avec notre activité de médecin en groupe ou en cabinet privés, nous restions des interlocuteurs majeurs. L'AMG sera amenée à faire des sondages par e-mail ou à prendre des contacts informels avec des groupes ou des particuliers, pour maintenir une grande cohérence systémique. Merci de faire bon accueil à ces demandes. Des démonstrations *live* du portail d'accès à *e-toile* seront organisées. Un concept de présentation aux patients va être développé.

Enfin, qu'il me soit permis d'anticiper un peu. A moyen terme, il est très probable que, lors de l'édition d'un document, un module d'intelligence artificielle pourra afficher automatiquement quelques références bibliographiques ou directives académiques concernant ce cas. Quelle valeur ajoutée dans la formation continue !

C'est au début de cette réalisation assez enthousiasmante que nous allons, mes chers Collègues, être associés.

Assurance-invalidité : ouvrons le dialogue !

Lors d'une rencontre avec la direction de l'Office genevois de l'assurance-invalidité (AI) qui a eu lieu le 22 janvier 2010, l'AMG a eu l'occasion d'engager le dialogue autour des nombreux problèmes que les médecins rencontrent autour, sinon avec l'assurance-invalidité (AI). A cette occasion, il a été décidé de mettre sur pied des séances régulières entre l'AMG et l'office genevois, pour examiner les problèmes réciproques. Et l'AMG a demandé à Mme Natalia Weideli Bacci, directrice de l'Office de l'assurance-invalidité de Genève, d'écrire, à l'intention des médecins genevois, un article présentant son office et la manière dont elle envisage ce dialogue. Le voici. (Dr Bertrand Buchs)

L'assurance-invalidité est en pleine mutation. Les révisions des textes légaux se suivent générant de grands changements dans les processus internes aux offices AI et développant de nouvelles compétences chez les collaborateurs. La dernière révision de la LAI a entraîné un changement de paradigme dans l'assurance-invalidité qui n'est probablement pas sans conséquences sur la relation que le corps médical entretient avec l'assurance. Une bonne communication et des échanges francs et constructifs doivent nous permettre de mieux nous connaître et de favoriser ainsi une meilleure compréhension mutuelle. Cela constituera à coup sûr une plus-value pour la prise en charge globale de la personne atteinte dans sa santé.

L'assurance de réadaptation

Avec l'entrée en vigueur de la 5^e révision de la LAI au 1^{er} janvier 2008, l'assurance-invalidité se tourne résolument vers la promotion et la prévention de la santé au travail. Les conseillers en réadaptation des offices AI ont à disposition de nouveaux instruments permettant d'optimiser la prise en charge des personnes assurées favorisant ainsi leur réadaptation professionnelle.

Deux ans après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales, le bilan tiré par les professionnels du métier est très encourageant. Par le biais des mesures de détection et d'intervention précoce, les assurés sont pris en charge beaucoup plus rapidement qu'auparavant. Parmi les nouveaux cas annoncés à l'office AI du canton de Genève, plus de la moitié d'entre eux, c'est-à-dire ceux dont le potentiel de réadaptation paraît évident d'emblée, sont reçus en entretien par des conseillers en réadaptation, un mois seulement après le dépôt de la demande AI. Les conseillers en réadaptation peuvent alors rapidement proposer des mesures concrètes allant de l'adaptation du poste de travail, au coaching, à des cours de formation de toute sorte. Cette prise en charge rapide permet aux assurés de rester actifs durant la période d'instruction de leur demande de prestations et, cas échéant, de préparer la mise sur pied d'un projet de reconversion professionnelle. Aujourd'hui, les décisions sont prises beaucoup plus rapidement qu'auparavant et les collaborateurs des offices AI communiquent mieux et plus souvent avec les assurés et leur réseau.

La mise en application des préceptes de la 5^e révision de la LAI a bouleversé la culture et les pratiques professionnelles des offices de l'assurance-invalidité (offices AI). Leurs collaborateurs doivent faire preuve d'un grand esprit d'initiative et de pragmatisme, travailler de plus en plus avec des personnes en emploi, orienter leur prise en charge vers la réinsertion professionnelle en privilégiant le travail en réseau.

Ces efforts et ces investissements ont permis à bon nombre de nos assurés de garder leur emploi ou de retrouver une activité professionnelle adaptée à leur problématique de santé!

Des partenariats favorisant le succès de la réinsertion

Dans cette optique, l'office AI du canton de Genève a développé de multiples partenariats avec des entreprises actives dans de nombreux domaines professionnels tels celui du bâtiment, de l'horlogerie et de la grande distribution. Ces partenariats visent à renforcer les chances de réinsertion des personnes assurées en permettant une prise en charge plus rapide – puisque souvent ciblée sur des projets de réinsertion concrets – et répondant à des besoins sur le marché du travail.

Des partenariats ciblés tenant compte des besoins des offices AI ont également été développés avec les institutions spécialisées actives dans la réinsertion depuis de nombreuses années déjà. La nouveauté est qu'aujourd'hui ces institutions se mettent réellement à l'écoute des offices AI tenant compte tant de leurs besoins et contraintes que des stratégies qu'ils développent pour favoriser la réinsertion professionnelle des personnes assurées.

Les prérogatives voulues par la dernière révision de la loi ont également accentué tout le volet de la collaboration interinstitutionnelle avec les assureurs perte de gain maladie et accident. Avec certains de ces partenaires, des accords de collaboration ont été passés afin de déléguer les actes administratifs pendant la phase de détection précoce permettant ainsi une prise en charge plus rapide de la personne assurée une fois la demande de prestations déposée. Par ailleurs, les nombreuses discussions qui ont été menées entre les offices AI et ces assureurs privés ont permis souvent de s'accorder pendant le processus de prise en charge et de se mettre d'accord sur le moment le plus propice pour que l'annonce du cas soit fait à l'assurance.

On le voit, tout est mis en œuvre pour optimiser la prise en charge des personnes et pour réduire les délais de traitement des cas, tant en amont du processus d'instruction de la demande que pendant le processus, et ce afin de veiller à l'intérêt de tous et en tout premier lieu à celui de la personne atteinte dans sa santé.

La porte d'entrée de l'assurance

Les relations qu'entretiennent les offices AI avec le monde médical doivent également s'inscrire dans ce contexte. Depuis toujours en effet, le corps médical est un partenaire incontournable dans le dispositif de l'assurance-invalidité et il occupe une place privilégiée, tant dans le processus de réinsertion, que dans celui permettant de déterminer le droit à une rente d'invalidité.

Tout d'abord, le médecin est souvent le premier interlocuteur de la personne qui rencontre une problématique de santé. De par sa qualité de soignant qui tient compte des répercussions que peut avoir l'atteinte à la santé sur la capacité de travail de son patient, il favorise, en quelque sorte la «porte d'entrée» à l'assurance. Ainsi, par son appréciation médicale il oriente ou confirme le fait que le dépôt d'une demande AI soit indiqué et, en posant un diagnostic, il valide la démarche. Le médecin joue donc un rôle très important dans ces premières étapes avec l'assurance et il est un vecteur privilégié pour transmettre une image positive de l'assurance.

Or, nous savons aussi à quel point l'AI a couramment souffert, ou souffre encore parfois, d'un déficit d'image. Les procédures administratives sont généralement perçues comme lourdes, voire inutiles et très souvent incomprises. Nous savons que les médecins ont parfois l'impression que l'office AI, dans son instruction d'un dossier, ne tient pas suffisamment compte de leur avis médical. Cependant, dans tous les cas, cette première appréciation constitue la porte d'entrée de l'assurance; elle est par conséquent primordiale et essentielle et considérée comme telle.

L'office AI, après instruction du cas, va traduire en capacité de travail résiduelle et en notion de perte de gain ces appréciations médicales versées au dossier. Le langage de l'assurance est souvent perçu comme une sorte de jargon, compréhensible uniquement par les initiés... et encore!

A ce stade, le médecin, qui entretient souvent une relation privilégiée avec son patient, se mue en une sorte de conseiller juridique et se retrouve souvent à devoir expliquer le contenu de la décision de l'assurance à son patient. Bien malgré lui, le médecin est amené à tenir un rôle qui dépasse clairement celui de soignant et pour lequel les démarches administratives peuvent prendre un caractère lourd et contraignant.

Travailler en partenariat responsable

Pourrait-on faire plus simple? Nous devons nous poser cette question. Comment, d'un côté simplifier certaines procédures administratives tout en gardant rigueur et précision et de l'autre préserver une relation patient-soignant de qualité tout en répondant aux exigences imposées par l'assurance?

Probablement que les services médicaux régionaux (SMR), instaurés lors de la 4^e révision de la LAI, ont un rôle essen-

tiel à jouer. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des médecins traitants et constituent le meilleur trait d'union avec l'assurance.

Par ailleurs, les offices AI doivent veiller à améliorer la qualité de leurs motivations et de leurs décisions dans le but d'en simplifier leur compréhension. Nous savons à quel point le fait de déposer une demande à l'AI peut constituer une étape douloureuse pour la personne; se voir refuser des prestations, de réadaptation ou financières, alors que l'on pensait pouvoir en bénéficier constitue une étape tout aussi traumatisante. Il est donc essentiel que l'assurance puisse statuer avec célérité, éventuellement revoir sa position si des éléments nouveaux devaient entrer en ligne de compte, mais essentiellement se prononcer suffisamment clairement et avec exactitude afin que la personne assurée comprenne les raisons du refus ou de l'octroi de prestations et, cas échéant, puisse faire valoir son droit d'être entendu en toute connaissance de cause.

Les offices AI, les SMR et le corps médical doivent travailler en partenariat responsable, dans le respect de la personne, du secret des données médicales, et chacun dans le cadre de ses propres prérogatives. Une relation basée sur la confiance et la compréhension mutuelle doit nous aider à aller de l'avant dans ce monde des assurances sociales en mutation. Si nous sommes parfois critiques envers ce dernier, force est de constater qu'en Suisse, notre système de santé, certes complexe, donne accès à chacun à des prestations médicales de qualité. Les prestations des assurances sociales – celles de l'assurance-invalidité y compris – sont considérables et concernent par conséquent une grande part de la population.

Or, l'assurance-invalidité, dont la mission et le domaine d'intervention sont clairs, ne peut pas couvrir tous les besoins. Comprendre et accepter cette réalité, savoir l'expliquer, est essentiel pour une prise en charge efficiente des personnes assurées. En amont de ce dialogue que doit mener l'assurance, le corps médical a un rôle certain à jouer. Il est donc essentiel que les relations entre l'AI et les médecins s'inscrivent dans un climat de confiance afin que ces derniers ne perçoivent pas les actes administratifs de l'assurance comme des intrusions dans la relation qu'ils entretiennent avec leurs patients.

Pour toute question, les médecins peuvent s'adresser au secrétariat du Service médical régional de la Suisse romande (SMRSR) au 021 925 86 20. En cas de questions purement médicales, ils peuvent demander à parler directement à la responsable du groupe SMR Genève, la doctresse Sylvie Munsch.

Merci aux médecins pour leur volonté de dialogue!

Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Xavier BASSAND
Rue de Genève 8
1225 Chêne-Bourg
Né en 1964, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 1996
Titre postgrade fédéral de médecin praticien, 2006

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1996, il a poursuivi sa formation à l'hôpital régional de Martigny, puis aux HUG. Actuellement praticien en médecine générale, il pratique à Chêne-Bourg, comme salarié depuis 1998 puis va s'installer en mai 2010.

Dr Stéphanie BESSE SELIGMAN
Médimage
Route de Florissant 1
1206 Genève
Née en 1970, nationalités suisse et française
Diplôme de médecin, 1998
Titre de spécialiste en radiologie, 2008

Après avoir suivi ses études à Genève, obtenu son diplôme de médecin en 1997, elle a suivi une formation de base de chirurgie générale et complété l'internat et le clinat de radiologie aux HUG. Elle a passé une année à Johns Hopkins (Baltimore) et au CHRA d'Annecy. Elle s'est installée à Médimage au centre ville de Genève depuis octobre 2009 en tant que radiologue FMH.

Dr Thierry BEZZOLA
Rue du Rhône 57
1204 Genève
Né en 1975, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 2001
Titre de spécialiste en chirurgie plastique, reconstructive et esthétique, 2009

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2001, il a suivi une formation aux HUG ainsi qu'à Montreux (Laclinic) et Paris (Hôpital Rothschild). Actuellement spécialiste en chirurgie plastique, reconstructive et esthétique, il s'est installé en ville de Genève en janvier 2010.

Dr Ariane GIACOBINO
CMV / Service de médecine génétique
Rue Michel-Servet 1
1211 Genève 4
Née en 1967, nationalités suisse et italienne
Diplôme de médecin en 1993
Titre de spécialiste en génétique médicale, 2003

Après avoir suivi ses études à Genève, elle a obtenu son diplôme de médecin en 1993, puis effectué aux HUG une spécialisation en génétique médicale. Elle travaille actuellement au Service de médecine génétique des HUG. A obtenu son privat-docent à la Faculté de médecine de Genève en février 2010.

Dr Dania HAEBERLI-BAZARBACHI
Clinique des Grangettes
Chemin des Grangettes 7
1224 Chêne-Bougeries
Né en 1972, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 1998
Titre de spécialiste en pédiatrie, 2004

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1998, elle a effectué une année de clinique pédiatrique à Genève. Elle a poursuivi sa formation de pédiatrie générale en Valais (Sierre), puis à Fribourg et enfin à Genève aux HUG depuis 2002. Elle pratique depuis octobre 2009 dans un centre d'urgence pédiatrique.

Dr Thomas HERRMANN
Médicentre Balaxert
Avenue Louis-Casai 27
1209 Genève
Né en 1966, nationalité allemande
Diplôme de médecin, 2001 (Allemagne), reconnu en 2002
Titre postgrade fédéral de médecin praticien, 2004 (France), reconnu en 2004

Après avoir suivi ses études de médecine à Marburg en Allemagne et obtenu son diplôme de médecin en 2001, il a exercé respectivement en Haute-Savoie (France) à l'hôpital d'Annecy au Service de traumatologie et à l'hôpital de Thonon-les-Bains au Service des urgences en 2001 et 2002. Associé dans un groupe médical de 2003 à 2007 à Annemasse (France) effectuant des consultations et visites à domicile, il a débuté en parallèle son activité à Genève en 2005 tout d'abord au sein de SOS Médecins et exerce actuellement en qualité de médecin praticien dans le centre pluridisciplinaire de Medicentre de Balaxert à Genève.

Dr Philippe JAQUET
Fondation Phénix / Centre de Plainpalais
Rue Jean-Violette 4
1205 Genève
Né en 1964, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 1990
Titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, 2006

Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

Après avoir suivi ses études à Lausanne et obtenu son diplôme de médecin en 1990, il a effectué trois années de recherche en psychiatrie à Genève (CMU). Dès 1994, il a entamé sa formation de psychiatrie et psychothérapie aux HUG, où il a exercé jusqu'en 2007. Actuellement, il travaille à la Fondation Phénix depuis février 2009 et souhaite s'installer dès que possible à Genève.

Dr Laurent KAISER
HUG / laboratoire de virologie
1211 Genève 4
Né en 1960, nationalités suisse et française
Diplôme de médecin, 1987
Titres de spécialiste en médecine interne, 1996, et en infectiologie, 1999

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1987, il a effectué son internat aux Hôpitaux Universitaires de Genève. Chef de clinique en maladies infectieuses (et à l'unité sida) et en médecine interne, il a ensuite complété sa formation à l'Université de Virginie aux USA. Il est actuellement médecin responsable du laboratoire de virologie, médecin consultant au Service des maladies infectieuses et professeur associé à la faculté de médecine.

Dr Omar KHERAD
Hôpital de la Tour
Av. J.-D.-Maillard 3
1217 Meyrin
Né en 1979, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 2004
Titre de spécialiste en médecine interne, 2009

Diplômé de la Faculté de médecine de Genève en 2004, il effectue l'essentiel de sa formation aux HUG dans le Service de médecine interne, où il est nommé chef de clinique en 2008. Il a obtenu une formation approfondie en recherche clinique en 2009 et souhaite entreprendre un master en épidémiologie clinique à l'Université de Londres. Titulaire d'un FMH de médecine interne en 2009, il est nommé médecin-chef adjoint à l'Hôpital de la Tour en 2010, où il devient coresponsable du Service de médecine interne avec les docteurs Alain Pernet et Nicole Petriccioli. Il a également ouvert son cabinet au sein de l'Hôpital de la Tour, où il souhaite développer une consultation d'investigation ambulatoire et de thérapie brève.

Dr Corina Carmen MEILER MITITELU
HUG / Centre ambulatoire de psychiatrie et psychothérapie de l'âge (CAPPA)
Rue des Epinettes 10
1227 Carouge
Née en 1963, nationalités suisse et roumaine
Diplôme de médecin 1988 (Roumanie), reconnu en 2008
Titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, 2008
Etudes médicales à la Faculté de médecine à Bucarest, où elle obtient son diplôme de médecin en 1998 et son titre de médecin spécialiste en psychiatrie en 1994. Elle a poursuivi sa formation en France avec l'obtention du diplôme interuniversitaire de spécialiste en psychiatrie à l'Université de Reims-Champagne-Ardenne, en 1999. Dès 1998, elle travaille aux HUG, dans la Division d'abus des substances pendant trois ans, puis dans le Service de psychiatrie gériatrique. En 2008, elle a obtenu le titre

de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie et achevé une formation approfondie en psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée. Actuellement, elle travaille comme médecin adjoint du professeur Giannakopoulos dans le Service de psychiatrie gériatrique du Département de psychiatrie des HUG, responsable de l'hôpital de jour.

Dr Abba MOUSSA
Rue Ferdinand-Hodler 7
1207 Genève
Né en 1966, nationalités allemande et camerounaise
Diplôme de médecin, 1997 (Allemagne), reconnu en 2004
Titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, 2006

Né au Cameroun, il a obtenu une bourse d'études pour l'Allemagne, où il obtient son diplôme de médecin à l'Université Humboldt de Berlin en 1997. Après deux ans de formation en psychiatrie et psychothérapie, il quitte en 2001 l'Allemagne pour la Suisse. Après une année de neurologie à Montana, il rejoint les HUG en 2002 pour continuer sa formation : en 2006, il obtient son titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie de l'adulte et en 2007 son diplôme de formation approfondie en psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée. D'avril 2004 à septembre 2010, il est chef de clinique au sein du Service de psychiatrie gériatrique. Il s'est beaucoup investi dans la coopération Suisse-Cameroun. Sur le plan psychothérapeutique, il a une formation en travail groupal analytique et psychologie analytique jungienne.

Dr Claire-Bénédicte RIVARA MANGEAT
Clinique de Carouge (dès le 01.10.2010)
Avenue du Cardinal-Mermillod 1
1227 Carouge
Née en 1978, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 2002
Titre de spécialiste en médecine interne, 2008

Après avoir suivi ses études de médecine à Genève, elle a effectué l'essentiel de sa formation post-graduée aux HUG dans le Service de médecine interne générale où elle exerce actuellement comme chef de clinique. Elle s'installera en cabinet privé à la Clinique de Carouge dès le 1^{er} octobre 2010.

Dr Martin TRAMER
HUG / Service d'anesthésiologie
1211 Genève 4
Né en 1959, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 1985
Titre de spécialiste en anesthésiologie, 1992

Après ses études de médecine à Bâle, le Dr Tramer poursuit sa formation en anesthésie à Aarau, Interlaken et aux HUG, où il est interne de 1991 à 1994, puis chef de clinique au Service d'anesthésiologie aux HUG. En 1995-1998, il fait un stage à Oxford (GB), avant de revenir aux HUG en 1999. Depuis 2005, il est responsable d'unité au Service d'anesthésiologie et professeur associé à la Faculté de médecine.

Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

Dr Mathias TSCHOPP
Hôpital de la Tour
Av. J.-D.-Maillard 3
1217 Meyrin
Né en 1970, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 1997
Titres de spécialiste en médecine interne, 2005, et en médecine intensive, 2005

Après avoir effectué ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1997, il a suivi sa formation postgraduée en médecine interne puis médecine intensive aux HUG. Il exerce actuellement à l'Hôpital de la Tour.

Changements d'adresses

Le Dr Ana BISHARA,

FMH en médecine interne et en rhumatologie, ne consulte plus à Clinique de Carouge, mais à la rue Vautier 17C, 1227 Carouge. Téléphone (nouveau) 022 310 65 65 – Fax 022 301 44 69

Le Dr Phuc DUONG,

FMH en médecine interne et en gériatrie, ne consulte plus au groupe médical d'Onex ni au Centre médical du Lignon, mais à la route de Suisse 93, 1290 Versoix
Téléphone (nouveau) 022 755 24 56 – Fax 022 755 24 54

Le Dr Alice HALFON POLETTI,

FMH en médecine générale, ne consulte plus à la rue Argand 3, mais à la rue de Neuchâtel 10, 1201 Genève
Téléphone (inchangé) 022 731 33 44 – Fax 022 731 43 23

Le Dr Oskar KUJAWSKI,

FMH en ORL, ne consulte plus route de Florissant 2, mais à la rue de Genève 133, 1226 Thônex
Téléphone (inchangé) 022 346 26 45 – Fax 022 347 87 36

Le Dr Verena LANDAIS,

ne consulte plus au chemin du Vieux-Vésénaz 41, mais à la route de Jussy 230, 1254 Jussy. Ne prend pas de nouveaux patients sauf famille de ses patients actuels.
Téléphone (inchangé) 022 752 46 77 – Fax (nouveau) 022 759 20 29

Le Dr Richard SCHRAI,

FMH en médecine générale, ne consulte plus à la rue de l'Ecole-de-Médecine 12, mais à la rue Henri-Christiné 5, 1205 Genève. Téléphone (inchangé) 022 321 21 88 – Fax 022 321 21 89

Le Dr Yodit SEIUM NEBERAY,

FMH en oncologie, ne consulte plus au Centre médical de Chantepoulet, mais à la rue de Chantepoulet 21, 1201 Genève. Téléphone (nouveau) 022 312 12 21 – Fax 022 312 12 20

Le Dr Assya TODOROV,

FMH en psychiatrie et psychothérapie, ne consulte plus au chemin de Planta 55, mais à la rue de Genève 98, 1226 Thônex. Téléphone (inchangé) 022 735 32 34 – Fax 022 735 32 56

Erratum

Dans *La lettre de l'AMG* du mois de mars 2010 (Numéro 2)

Le numéro correct du fax du Dr Joël SALZMANN est le 022 343 15 16.

Mutations

Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art 5. al. 5):

Docteurs Raffaella AEBI, David BERTOLINI, Jean-Yves CORAJOD, Walter GROB, Phi HUYNH-DO, Victoria IBECHEOLE, Roxana Ileana ILIESCU, David SENOUF, Alain Bigin YOUNOSSIAN, Doris ZUERCHER, dès le 8 avril 2010.

Membres associés (médecin exerçant son activité professionnelle principale en dehors du canton, ayant un droit de pratique à Genève ; le candidat est admis par le Conseil sur présentation de la preuve de son affiliation à la société médicale du canton où il exerce son activité principale, art 7, al. 1):

Docteur Jann LÜBBE, dès le 1^{er} juillet 2010.

Membres honoraires (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMG; mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle; le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1er janvier ou du 1er juillet qui suit la demande, art. 6):

Docteurs Claude BOLOGNINI, Stefan BURGNER, Jacques COMPERE, Bernard GARCIA, Constantin ISSARIS, Paul ROTH, David ZACHARIA, dès le 1^{er} juillet 2010.

Membres en congé (demande écrite au Conseil de tout membre renonçant à pratiquer à Genève pour une durée minimale d'un an et maximale de deux ans ; le congé part du 1er janvier ou du 1er juillet suivant la demande ; libération de cotisation pendant la durée du congé ; demande de prolongation possible, art. 9):

Docteurs Ralph BRAUN et Nabil MILI, dès le 1^{er} juillet 2010.

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Docteurs Jo-Antoine BUGMANN, Bernard CONNE, Jeannik DAMI, Claude EVALET, Roger-Luc MOUNOUD, Alain REVERDIN, Jean-Claude SCHIRA, Gilbert SIEGRIST, dès le 1^{er} juillet 2010.

Démissions (information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date ; ce faisant, quitte la FMH et la SMSR ; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art 10):

Docteurs Serena FINESCHI et Andrea FERRETTI, au 30 juin 2010

Exclusions (en application de l'art. 12 du règlement sur la perception des cotisations):

Docteurs John JACKSON et Philippe VERNET, au 7 mars 2010.

Contrats de médecin-conseil et de médecins du travail (le Conseil approuve les contrats de médecin-conseil et de médecin du travail – ou d'entreprise – conclus par les membres de l'AMG, art 18, al. 11):

Docteurs Bertrand BUCHS et Marc d'ESPINE, médecins-conseil de l'Office de la sécurité civile.

Dr Laurent NIKSIC, médecin-conseil de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel de KBL (Switzerland) Ltd et sociétés apparentées.

Dr Christophe MAILLARD, médecin-conseil de Transvoirie SA.

Dr Vasileios VARELTZIS, médecin-conseil de Golden Care.

Décès

Nous avons le profond regret de vous annoncer les décès du Dr Maurice CONSTANTIN, survenu le 27 mars 2010, et du Dr Pierre MORET, survenu le 20 mars 2010.

Ouvertures de cabinets

Dr Laurence FAVET

FMH en oncologie

Rue de Chantepoulet 21 – 1201 Genève

Tél. 022 312 12 21 – Fax 022 312 12 20

Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMG, cliquer sur «petites annonces» de notre site www.amge.ch

Deux postes de médecins internistes / généralistes et un poste de pédiatre

Dans un cabinet de groupe situé dans une région en plein développement au Petit-Lancy (Genève) sont disponibles: deux postes à 100% de médecins internistes/généralistes avec reprise de patientèle et un poste de pédiatre à 100% (ou deux postes à 50%) sans reprise de patientèle.

L'établissement comprend également des pédiatres, un pneumologue, un généraliste et un cardiologue. Il s'assure la collaboration d'une diététicienne et de psychologues.

L'équipe comprend un laboratoire très complet, une radiologie numérisée, une échographie. Service de garde sur place.

Entrée en fonction à discuter, dès l'automne 2010.

Contact médecine interne: Dr Bertrand Lasserre, par téléphone : 022 879 57 15, par email : blasserr@gml.ch

Dr Pierre Beck, par téléphone: 022 879 57 13, par email: pbeck@hin.ch

Contact pédiatrie: Dr Samuel Amselem, par téléphone: tél. 022 879 57 17, par email: amselems@gml.ch

A vendre très bon état

Appareil pour examens urodynamiques (modèle Sedia SE>6Module EMG). Prix à discuter.

Contact par téléphone: 022 840 46 55,
par email: estev.carlos@bluewin.ch



L'hôpital à domicile

24h/24 7jours/7

Pharmacie d'hospitalisations à domicile

Soins Infirmiers

022 794 85 55

info@sitexsa.ch

L'hôpital qui se déplace chez le malade, l'avenir est en marche

1005142

Recrute médecin adjoint à 60%

Le Service de santé de la jeunesse (DIP / Etat de Genève) recrute un médecin adjoint à 60%, date d'entrée en fonction: 23 août 2010. Détails disponibles sur le bulletin des places vacantes de l'Etat de Genève: <http://bvp.geneve.ch/offpers/ebpv/rha/bpv.asp>

Contact par téléphone: 022 546 41 00,
par email: Pierre-Yves.Aubert@etat.ge.ch

Remplacement en gynécologie

Cabinet gynécologique sur Genève recherche un médecin remplaçant(e) dès le 21.06.2010 pour une durée de 4 semaines.

Contact par email: cab.gyn@gmail.com

Recherche un bureau

Psychiatre FMH recherche un bureau pour sa pratique de psychothérapie, centre Genève, préférence quartier Saint-Gervais, Saint-Jean. Loyer de 900 CHF / mois maximum.

Contact par téléphone: 079 574 19 99,
par courriel: devillefort.psy@me.com

Remise de cabinet

Cabinet médical rive gauche, périphérie de ville. Surface 100m² environ. Entièrement équipé: ECG, laboratoire(Réflotron), informatique-Tarmed. Deux salles d'exams. Proche des communications (bus). Convient pour interniste, généraliste, pédiatre.

Contact par téléphone: 022/ 752.31.04,
par email: jean_maeder@yahoo.fr



Votre conseiller en assurances
indépendant depuis plus de 20 ans

GFP mediconsul Romandic S.à.r.l.

Une philosophie basée sur le conseil aux professions médicales :

- Analyse et gestion de portefeuille d'assurances
- Ouverture d'un cabinet médical
- Remise et reprise d'un cabinet médical
- Planification financière
- Organisation de séminaire

Siège principal :
21, ch. des Aubépines – CP 563 – CH-2520 La Neuveville
Tél. 032 751 51 22 – Fax 032 751 52 88

Représentation :
4, rue Pedro-Meylan – CP 339 – CH-1208 Genève
Tél. 022 786 68 51 – Fax 022 751 66 59
www.gfpmediconsul.ch – E-mail : info@gfpmediconsul.ch

6193

Petites annonces (suite)

Cabinet de psychiatrie à remettre

Disponible dès le 01.10.2010, ou à convenir, joli bureau dans cabinet de psychothérapie, à Champel. Calme, petit jardin, salle d'attente en commun avec deux psychologues. À remettre à médecin ayant un droit de pratique, spécialiste FMH en psychiatrie et/ou en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent; disponible à la délégation de psychothérapies.

Contacteur par téléphone: 022 347 10 21 / 022 346 93 01 /
022 346 84 65

Cherche à louer

Psychiatre-psychothérapeute FMH avec pratique établie, cherche à louer, immédiatement ou à convenir, un bureau avec possibilité de salle d'attente, de préférence rive droite ou proche de Cornavin.

Contacteur par téléphone: 076 340 41 52 (fin de journée),
par email: dom.badel@hin.ch.

Recherche deux psychologues FSP

Le centre médical du Lignon cherche deux psychologues FSP à 20% et 50% avec droit de pratique sur le canton de Genève.

Contacteur par téléphone: 079 667 02 59,
par email: djamel.benguettat@cmlignon.ch

Partage de cabinet

Médecin interniste-généraliste cherche à partager cabinet médical avec généraliste ou autre spécialiste, droit de pratique indispensable.

Beau cabinet, lumineux, très bien situé au centre de Genève, rive droite, avec toutes infrastructures, administration, salle d'examen.

Entrée à convenir.

Contacteur par téléphone: 022 901 09 10

A vos agendas!

Toutes ces annonces se trouvent sur www.amge.ch rubrique «on nous prie d'annoncer»

Jeudi 6 mai 2010

XXV^e journée romande d'allergologie

Journée de formation postgraduée dont les organisateurs scientifiques sont:

Prof François Spertini, CHUV, Lausanne et Dr Philippe Eigenmann, HUG, Genève

Toutes les informations et programme sont sur le site ouvert pour cette journée: www.journee-romande-allergologie.ch

Lieu: Worldtrade Center Lausanne



Jeudi 6 mai 2010 de 13 h à 19 h

Symposium 2010

Sport à l'adolescence: le culte de la performance menace-t-il la santé des adolescents ?

Contact: www.sgga-assa.ch

Organisation: Association suisse pour la santé des adolescents (ASSA)

Lieu: auditorio de la Maternité, CHUV, Lausanne



Jeudi 6 mai 2010, à 19 h 30

Les Vaisseaux du Lac, pathologies vasculaires médico-chirurgicales

Syndrome d'insuffisance veineuse pelvienne; prise en charge, traitements: Dr L. Destrieux

Chirurgie et traitement endovasculaire des lésions carotidiennes, le point en 2010: Dr G. Seban

Cas cliniques (2 cas max par participants) médico-chirurgicaux.

Renseignements et inscription: guilhem.seban@gmail.com

Lieu: Cabinet de chirurgie vasculaire, place de la Libération 2, 74160 St-Julien-en-Genevois

A vos agendas! (suite)

Du mercredi 12 mai au samedi 15 mai 2010

Journées Balint d'Annecy
Séminaire franco-suisse de formation pour médecins et soignants

Travail sur la relation en grands et petits groupes avec option pour du psychodrame Balint ou de la relaxation.

Renseignements : Dr Gilbert Siegrist, route de la Branvaude 57, 1290 Chavannes-des-Bois, tél. 079 223 70 74, email: gilbert.siegrist@bluewin.ch



Jeudi 27 mai 2010, de 15 h 15 à 17 h 15

Journée de formation en gynécologie :
enseignement de laparoscopie et de chirurgie pelvienne

Se familiariser avec une nouvelle technique de chirurgie mini-invasive dans la prise en charge des pathologies gynécologiques (LESS = laparo-endoscopy single site surgery)

Renseignements : tél. 022 382 40 10, email : maryse.ivol@hcuge.ch
Lieu : auditoire de la Maternité, boulevard de la Cluse 30, 1205 Genève



Jeudi 10 juin 2010, de 14 h à 17 h 15

XII^e colloque de médecine aéronautique

Colloque crédité de 3 points de formation par la SMG

Organisation et renseignements : Swiss Flying Physicians Association

Dr Sylvain Roy, quai du Cheval-Blanc 2, 1227 Carouge,
tél. 022 343 12 25, fax 022 343 12 24, email : president@sfpa.ch

Lieu : Ramada Park Hotel, avenue Louis-Casaï 75-77, 1216 Cointrin



Samedi 12 juin 2010, de 8 h à 17 h 30

Journée internationale des professionnels de la petite enfance
Je sens donc je suis – sensorialité et premiers liens

Renseignements et inscriptions: <http://www.brazelton.ch>

Lieu : Théâtre du Léman à Genève



Entre octobre 2010 et novembre 2011

Approches systémiques de la sexualité

Formation approfondie aux approches systémiques de la sexualité organisée par Relance relationnelle en collaboration avec la Société suisse de sexologie

Inscription : avant le 30 juin 2010

Renseignements : www.relancerelationnelle.ch

Lieu : Résidence universitaire internationale, Genève



De novembre 2010 à mars 2012

Certificat (Certificate of Advanced Studies) L'accompagnement thérapeutique

Public concerné : Professionnel(le)s de la santé souhaitant approfondir leur formation dans le domaine de l'accompagnement thérapeutique. (13 crédits ECTS)

Lieu : Crêt-Bérard, Chexbres. Inscription jusqu'au 15 juin 2010

Renseignements : Mme Marie-Claude Evraere, Secrétariat EDM-CHUV,
tél 021 314 06 22, email: Marie-Claude.Evraere@chuv.ch

La lettre de l'AMG

Journal d'information de
l'Association des Médecins
du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

Contact pour publication

Roger Steiger
Tél. 022 708 00 22
roger.steiger@amge.ch

Conception-réalisation

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène
Tél. 022 702 93 41
pub@medhyg.ch

Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG

12, rue Micheli-du-Crest
1205 Genève
Tél. : 022 320 84 20
Fax : 022 781 35 71
www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

Prochaine parution :
14 mai 2010

Délai rédactionnel :
26 avril 2010